



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



2026-05-20

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de mai tenue ce **mercredi 20^e jour du mois de mai 2026 à 12 h 00**, à laquelle sont présents messieurs Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, et monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Paul-André David.

Le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Valérie Patoine, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2026-05-153

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 5 mai 2026 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les sujets suivants à savoir :

- Poste de technicien en informatique – Recommandation du comité de sélection (décision) (point 5.2.3);
- Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air 2025-2027 – Dépôt d'une demande d'aide financière pour implanter les dernières infrastructures récréotouristiques du Parc régional de la forêt Bowman planifiées dans son plan d'aménagement et de gestion 2026-2030 (décision) (point 6.4.1);
- Camping durant les différents festivals organisés sur le territoire de la MRC - Demande à portée collective auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (discussions) (point 10.1);
- Appui à la vision territoriale et à la mobilisation régionale – Acteurs du développement touristique de la MRC de Papineau (information) (point 10.2);

Adoptée.

**5.2.3 POSTE DE TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – RECOMMANDATION
DU COMITÉ DE SÉLECTION**



CA-2026-05-154

ATTENDU la résolution numéro CA-2026-04-091, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1^{er} avril 2026, laquelle autorise, notamment, le lancement d'un appel de candidatures pour le poste de technicien en informatique;

ATTENDU que la MRC a reçu quarante-deux (42) candidatures dans le cadre de l'appel de candidatures visant à combler ledit poste;

ATTENDU que cinq (5) candidats ont réalisé le processus de sélection le 12 et 19 dernier, notamment en participant à une entrevue et à un examen écrit;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir les modalités d'embauche avec le candidat à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif mandatent la direction générale afin de convenir des modalités d'embauche avec le candidat à retenir, conformément à la Convention collective de la MRC;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Comité administratif prévue le 3 juin prochain.

Adoptée.

6.4.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR 2025-2027 – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR IMPLANTER LES DERNIÈRES INFRASTRUCTURES RÉCRÉOTOURISTIQUES DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT BOWMAN PLANIFIÉES DANS SON PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION 2026-2030

CA-2026-05-155

ATTENDU le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air 2025-2027 (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation, qui permet de soutenir financièrement des projets de mise à niveau des infrastructures existantes, ainsi que d'en aménager de nouvelles;

ATTENDU que l'aide financière du Programme PAFIRSPA 2025-2027 ne peut pas excéder 66 % de l'ensemble des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 500 000 \$, que le cumulatif des aides financières gouvernementales ne peut pas excéder 90 % desdits coûts admissibles, ce qui implique que la mise de fonds de la MRC, en argent non subventionné, ne peut pas être inférieure à 10 % desdits coûts admissibles du projet;

ATTENDU que la MRC de Papineau dispose d'un délai de temps se terminant le 21 mai 2026 pour préparer et soumettre une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation;

ATTENDU le Parc régional de la forêt Bowman de la MRC de Papineau, présentement en phase de déploiement, et qui requiert encore d'importants investissements pour terminer d'implanter toutes les infrastructures récréotouristiques qui sont indiquées dans son plan d'aménagement et de gestion;



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

ATTENDU que le projet en question, illustré sur la carte jointe à la présente résolution à titre d'annexe 1, consiste à :

- Aménager dix (10) km de nouveaux sentiers pédestres quatre saisons;
- Aménager, mettre à niveau le site d'Escalade « Panorama », afin de le rendre plus sécuritaire.

ATTENDU le coût total de ce projet, estimé à 230 579 \$, dont la ventilation est présentée dans le tableau joint à la présente résolution à titre d'annexe 2;

ATTENDU que les argents des fonds de mise en valeur (gestion des terres publiques intramunicipales et celui de gestion de la villégiature privée et de l'extraction de sable et de gravier sur les terres publiques) ne proviennent pas de subventions, et que le Comité forêt aura la responsabilité de recommander au Conseil de la MRC l'utilisation des argents de ces fonds, si le ministère de l'Éducation accepte de subventionner le présent projet;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau recommande au Conseil de la MRC d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air 2026-2027 du ministère de l'Éducation ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil de la MRC de Papineau prévu le 20 mai.

Adoptée.

10.1 CAMPING DURANT LES DIFFÉRENTS FESTIVALS ORGANISÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC - DEMANDE COLLECTIVE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, s'interroge sur la procédure à adopter afin d'effectuer une demande à portée collective concernant l'autorisation de camping sauvage sur des terres agricoles adjacentes aux sites des différents festivals.

Monsieur Arnaud Holleville suggère que les municipalités interpellées se regroupent et déposent une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Monsieur Holleville assurera un suivi auprès des membres du Comité administratif.

10.2 APPUI À LA VISION TERRITORIALE ET À LA MOBILISATION RÉGIONALE – ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, demande la possibilité d'avoir accès au logo « Outaouais » afin d'en faire la promotion, notamment, en version autocollant pour les voitures.



LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2026-05-156

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Paul-André David
Préfet

Rémy Laprise
Greffier-trésorier adjoint et directeur
général adjoint

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet